

# DIRECTOIRE PROVISOIRE RELEVÉ D'AVIS ET DE DECISION

SEANCE DU 9 AVRIL 2021  
RELEVÉ D'AVIS ET DE DECISION

## LE DIRECTOIRE PROVISOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 9 AVRIL 2021

Membres présents : Mathias BERNARD (Président EPE UCA) ; Sophie COMMEREUC (Directrice générale provisoire Clermont Auvergne INP) ; Laurent TRASSOUDAIN (Institut des sciences) ; Patrick DEL DUCA (Institut des Lettres Langues Sciences humaines et sociales) ; Christine BERTRAND (Institut Droit Economie Management) ; Michel JAMES (Institut de technologie) ; Anne FOGLI (Premier VP) ; Vanessa PREVOT (VP Recherche) ; Françoise PEYRARD (VP Formation) ; Mathis NAPIERALA (VP Etudiant) ; Thierry MARTIN-LASSAGNE (Représentant le monde socio-économique).

Membre excusé : Emmanuel NICOLAS (Institut Sciences de la vie santé agronomie environnement) ;

Membres avec voix consultative : François PAQUIS, Directeur Général des Services (DGS) EPE UCA ;

Invitée permanente : Céline NEBOUT (Cabinet) ;

Invitée permanente (excusée) : Angélique COMBES (DAJI) ;

Invités ponctuels : Vincent SAPIN ; Patrice MALFREYT.

### A rendu les avis suivants :

#### 1- Élection des Vice-présidents Fonctionnels : Avis du directoire suivi d'une délibération votée en CA (Art.13)

En application de l'article 13 des statuts de l'UCA, les vice-présidents fonctionnels sont proposés par le président de l'UCA après approbation du directoire, parmi les personnels remplissant les conditions pour être électeur ou électrice aux conseils centraux de l'UCA.

Il est proposé de compléter la liste des vice-présidents comme suit :

- Anne GARRAIT-BOURRIER, Vice-Présidente Politique internationale,
- Marie-Elisabeth BAUDOIN, adjointe à la Vice-Présidente Politique internationale, en charge de l'Europe,
- Blaise PICHON, Vice-Président Vie universitaire et conditions de travail.

#### Résultat du vote

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

#### 2- Nomination des Chargés de mission : Proposition par le président suivi d'un avis du directoire puis d'une information du CA (Art.16)

En application de l'article 16 des statuts de l'UCA, le président et les vice-présidents peuvent être assistés en tant que de besoin de chargés de mission. Après approbation du directoire, ces derniers sont nommés par le président qui en informe le conseil d'administration.

Il est proposé au directoire la liste suivante des charges de mission :

Science ouverte,

Développement Durable et responsabilité sociétale,

Egalité et lutte contre les discriminations,  
Suivi de la stratégie immobilière,  
Projets « mobilité durable »,  
Politique d'intégration universitaire des réfugiés et d'internationalisation à la maison,  
Handicap.

#### **Résultat du vote**

Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### **3- Choix des 5 personnalités extérieures composant le Comité d'orientation stratégique (COS) : Proposition du Directoire (avis) suivi d'une délibération votée en CA (Art.36)**

En application de l'article 36 des statuts de l'UCA, le Comité d'orientation stratégique est composé de cinq personnes extérieures à l'UCA, dont au moins trois personnalités ayant une expérience internationale, choisies par le conseil d'administration de l'UCA, pour une durée de cinq ans, sur proposition du directoire, en fonction de leur connaissance de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Son président, désigné par le directoire, est invité permanent du conseil d'administration.

Le président de l'UCA et les directeurs des 6 instituts peuvent être invités au COS.

Le président du COS peut également inviter toute personne dont la présence lui paraît utile en fonction de l'ordre du jour.

Il est proposé d'approuver la liste des membres du COS comme suit :

- Stéphane BERTHET
- Michel EDDI
- Jean-Marc MONTEIL
- Sylvie RETAILLEAU
- Cathie VIX-GUTERL

#### **Résultat du vote**

Votants : 11  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstentions : 1

#### **A décidé :**

##### **1 Désignation du Président du COS**

En application de l'article 36 des statuts de l'UCA, le Président du COS est désigné par le directoire ; il est également invité permanent du conseil d'administration.

Il est proposé aux membres du directoire que la présidence du COS soit assurée par Stéphane BERTHET.

#### **Résultat du vote**

Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

##### **2 Acceptation d'un don d'herbier**

En vertu de la délégation du CA au Directoire (délibération 2021-03-30-05 du CA du 30 mars 2021), le directoire accepte le don de l'Herbier LAMAISSON à l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne.

**Résultat du vote**

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Le Président de l'EPE UCA**

**Mathias BERNARD**